

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du mercredi 28 septembre 2022
COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil vingt-deux le VINGT-HUIT SEPTEMBRE à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Marlyse DOULET et M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillères municipales déléguées.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDI, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Mathilde COURTILLET, et M. Christophe HANNION, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Charles FONTAINE, pouvoir à M. Michel BAUDRY

M. Xavier BAUTUT, pouvoir à M. Christophe HANNION

Absents excusés : Mme Catherine GOURDAIN, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, et Mme Françoise HERVIEUX.

Absentes : Mme Léa BALDRAN.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel BASILLE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

DELIBERATIONS :

Cession du droit commercial – 3 et 4, place Robert Gabel

Considérant que la SARL BET One – restaurant « les Petites Arcades », représentée par Mme Elodie BOUGON et M Pierrick TUFFEREAU ont souhaité mettre un terme à leur activité de restauration, au 31 août 2022,

Considérant que la société dénommée « Pharmacie du marché », représentée par M. Arnaud VADEBOUT, et Madame Caroline VADEBOUT, pharmaciens, souhaitent reprendre les locaux, pour y développer l'activité de leur pharmacie,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le changement d'affectation des locaux, sis 3 et 4, place Robert Gabel,
- Autoriser la rédaction d'un nouvel acte notarié pour la reprise du droit au bail commercial, à compter du 1^{er} octobre 2022, au profit de la société dénommée « Pharmacie du marché », société d'exercice libéral à responsabilité limitée, dont le siège est à CANY-BARVILLE – 96, rue du Général de Gaulle,
- Charge Maître Stephen DU CRAY, notaire à Cany-Barville ou ses collaborateurs, de rédiger le bail commercial à intervenir.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail commercial, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'AGENDA

- *Rencontres sur le Plateau : animations à la médiathèque les Semailles*
 - du 14 septembre au 12 octobre : « la tête dans les images »
 - du samedi 24 septembre au mercredi 12 octobre 2022 : exposition « l'araignée tous ses états ».
- *Semaine bleue : du lundi 03 au vendredi 07 octobre 2022 – diverses animations ouvertes aux seniors de plus de 60 ans.*
- *Marche rose solidaire : randonnée pédestre dans le cadre de « Octobre rose », le dimanche 16 octobre 2022 – rendez-vous à la salle du Clos St Martin à 10h00.*

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 10 octobre 2022 à 18h30

Monsieur le Maire lève la séance à 19h35, et souhaite une bonne fin de soirée à tous.

Fait à Cany-Barville, le 29 septembre 2022.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

